

COMMUNE DE VOLONNE

COMMUNE DE CHATELAINBOUX

COMMUNE DE MALJUN

COMMUNE DES MEES

C.N.E. DE MALJUN

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2008-651 du 02/04/2008

La Préfète
Béatrice ABOLIVIER

Commune de L'ESCALE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	I,1 : inondations I,2,3 : crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
Zones de contraintes faibles	V,4,5 : revêtements et ruisseaux sur versant
Zones sans contrainte spécifique	G,6 : glissements de terrain P,7 : chutes de pierres et de blocs (cocherses)
	R,8,9,10 : retrait/gonflement des argiles (cocherses)

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

----- Périmètre de la cartographie du zonage réglementaire au 1/5000

Version 1

Réalisation : Alp'Géorisques Etablie le : février 2007

Edition : Alp'Géorisques Modifiée le :

Echelle : 1/5000

APPROBATION